

Appel à projet – Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie : Année 2026

La Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (appelée autrefois Conférence des Financeurs) est un dispositif issu de la Loi du 28 décembre 2015 relative à l'Adaptation de la Société au Vieillissement (Loi ASV).

Elle a pour objet de coordonner dans chaque département les financements de la prévention de la perte d'autonomie autour d'un programme coordonné.

Accéder au programme coordonné : <https://www.ladrome.fr/mon-quotidien/solidarites/seniors/la-sante/>

Le déploiement du programme coordonné de financement des actions de prévention de la Drôme s'articule autour de quatre thématiques :

1/ Vivre ensemble dans la Drôme : favoriser la participation sociale.

2/ Prévention santé « bien dans sa tête et dans son corps » : préserver sa santé tout au long de la vie.

3/ Habitat et aides techniques : permettre un maintien au domicile le plus longtemps possible dans des conditions prenant en compte la sécurité et le bien-être de la personne.

4/ Aide aux aidants : soutenir les proches aidants de personnes de plus de 60 ans en perte d'autonomie.

Le présent appel à projet concerne les actions démarrant entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2026.

Face à la forte augmentation des projets déposés et soutenus auprès de la CFPPA et la nécessité d'harmoniser les instructions, ses membres ont travaillé à la rédaction d'un guide, destiné aux partenaires, (re)précisant les critères de sélection ainsi que les nouvelles modalités de financement de la Conférence des Financeurs.

Merci de vous référer au guide avant de déposer votre dossier : disponible dans le dossier de candidature.

Encadré n°1 : Orientations 2026

Les membres de la Conférence des financeurs auront une attention particulière pour :

- Les projets qui s'inscrivent dans un calendrier précis autour des journées nationales type semaine bleue, semaine de la dénutrition.
- Les actions réalisées en zone 'blanche' où il y a peu voire aucune action de prévention financée par la Conférence des Financeurs et la CARSAT (cf. carte jointe au dossier) ;
- Les actions menées à destination des proches aidants de personnes de plus de 60 ans ;
- Les actions menées sur des thématiques peu voire non pourvues dans le cadre de la Conférence des Financeurs : prévention de la dépression/du risque suicidaire, hygiène bucco-dentaire, préparation à la retraite, numérique, mobilité (dont sécurité routière).

Encadré n°2 : Focus sur le suicide et les tentatives de suicide chez la personne de 65 ans et plus en Drôme

Au niveau de la Région Auvergne Rhône-Alpes

- 1,2% des décès dans la région sont causés par le suicide (contre 1,8% au niveau national)
- Depuis 2020, il y a une baisse significative du nombre de suicide au niveau global **mais en augmentation chez les 60 – 74 ans et chez les 80 ans et plus depuis 2015**
- 1^{er} mode opératoire : suicide par pendaison
- Surmortalité chez les hommes (multiplié par 3 par rapport aux femmes)
- **34% des suicides en ARA concerne les personnes de 65 ans et +**
- **1 tentative sur 4 aboutie chez la personne de 65 ans et + contre 1 tentative sur 200 chez les jeunes de moins de 25 ans**

En Drôme

- **485 suicides en Drôme** entre les années 2000 et 2021 **chez les 65 ans et plus :**

→ 201 suicides chez les 65 - 74 ans

→ 189 suicides chez les 75 – 84 ans

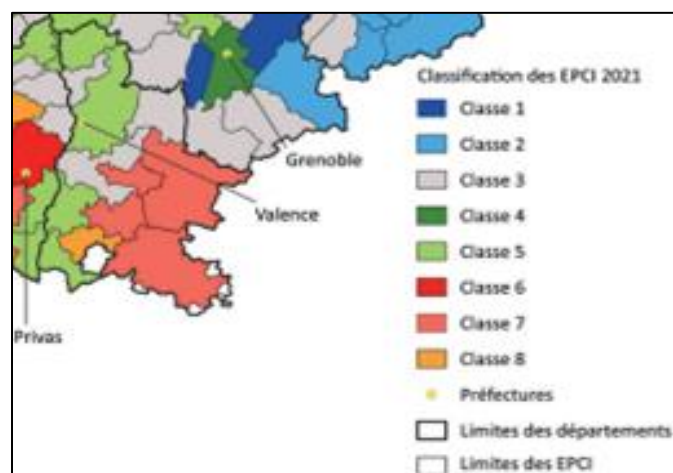
- En moyenne, 20 suicides par an chez les personnes de 65 ans et + dans le département de la Drôme.

Classe 3 : Population ayant une structure d'âge proche de l'ensemble des EPCI, caractérisée par une **surreprésentation d'ouvriers** + indicateurs socioéco. favorables

Classe 5 : Population plus jeune caractérisée par une surreprésentation d'ouvriers + indicateurs socioéco. défavorables

Classe 7 : Population âgée caractérisée par une situation socio-économique défavorisée

Classe 8 : Population âgée, agricole et rurale, présentant une situation socio-économique défavorable



Source : bulletin ORS – Janvier 2022

PARTICIPER A L'APPEL A PROJET

Lien d'accès au dossier de candidature : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/aap-2026-cfppa26>

Le calendrier de diffusion des appels à projets pour l'année 2026 :

- **Mise en ligne des appels à projets** : 29 août 2025
- **Date limite de dépôt des projets** : 31 octobre 2025
- **Sélection des projets** : 16 décembre 2025
- **Notification des résultats** : 31 décembre 2025 via démarches simplifiées
- **Passage en Commission Permanente** (instance composée d'élus du département) : Février 2026
- **Signature des conventions par les deux parties** (CD26/Porteur de projet) : Mars-Avril 2026
- **Versement d'un acompte par le service financier du département** : à partir du mois d'avril 2026

Possibilités de solliciter un accompagnement dans le développement de votre projet

Les Coordinations Autonomie Prévention (CAP) ainsi que la Chargée de mission Conférence des Financeurs sont à votre disposition pour vous accompagner **jusqu'au 15 octobre 2025 maximum**. Au-delà de cette date, elles ne pourront répondre favorablement et vous assurer un soutien de qualité. Nous vous remercions donc d'anticiper vos sollicitations.

Les CAP ainsi que la Chargée de mission peuvent vous accompagner techniquement dans votre réponse aux appels à projet : *aide à l'élaboration d'un projet, aide à la complétude de la fiche projet ainsi que de la fiche budgétaire, relecture du dossier, mise en lien avec les partenaires, acteurs du territoire.*

Vous souhaitez présenter un projet localement (voir carte ci-dessous)

- CAP Drôme des Collines Royans-Vercors : cap-dromedescollines@ladrome.fr
- CAP Grand-Valentinois : cap-grandvalentinois@ladrome.fr
- CAP Vallée de la Drôme : cap-valleedeladrome@ladrome.fr
- CAP Drôme Provençale : cap-dromeprovencale@ladrome.fr

Vous souhaitez présenter un projet à l'échelle départementale

Chargée de mission CFPPA : conferencedesfinanceurs@ladrome.fr

ZONAGES COORDINATION AUTONOMIE PRÉVENTION (CAP)

**CAP DRÔME DES COLLINES
ROYANS VERCORS**
14, rue du Cheval Blanc
26300 BOURG-DE-PÉAGE
tél : 04 75 70 88 50 / 06 74 61 20 95
cap-dromedescollines@ladrome.fr

Légende :

- Siège CAP
- Centre médico-social (CMS)
- Limites cantonales
- Limites des CAP*

CAP GRAND VALENTINOIS
42 C avenue des Langorles
(bâtiment G)
Maison Départementale de
l'Autonomie
26000 VALENCE
tél : 04 81 66 88 76 / 06 78 72 89 53
cap-grandvalentinois@ladrome.fr

CAP VALLÉE DE LA DRÔME
12, quai Béranger de la Blache
26400 CREST
tél : 04 75 76 81 20 / 06 61 22 10 33
cap-valléedeladrome@ladrome.fr

CAP DRÔME PROVENÇALE
33, avenue d'Espoulette
26200 MONTÉLIMAR
tél : 04 26 79 10 40 / 06 84 31 46 71
cap-dromeprovencale@ladrome.fr

* CAP : Coordination Autonomie Prévention
Cartographie : G. MARAIS (DOSIN/SED/Pôle SIG)
Mise à jour le 22/11/2022



LE DÉPARTEMENT

